



PERMIS FEU

Elaboration d'un PERMIS FEU (théorie)

ORGANISATION

Public concerné :

Personnel organisant les travaux par points chauds (technicien de maintenance, agents de sécurité, responsable sécurité)

Pré-requis :

Maîtriser les savoirs de bases
Avoir réalisé une formation incendie pour la partie pratique

Durée :

4 heures

Participants :

10 personnes maximum.

Méthodes pédagogique :

Apports théoriques, vidéos, exercices pratiques

Modalités d'évaluation :

Formatives et sommatives

Matériel pédagogique :

Fournir plan de l'établissement
Vidéo projecteur

Intervenant :

Formateur (Sapeur pompier)

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation.

Maintien et Actualisation des compétences :

Conseillé tous les 24 mois.

OBJECTIFS

- Acquérir les compétences et connaissances techniques permettant de rédiger un permis de feu tout en respectant les précautions de sécurité qui en découlent.

PROGRAMME

LA RÉGLEMENTATION

- Le Code du travail
- La délégation de pouvoir Le plan de prévention

LA THÉORIE DU FEU (VÉRIFICATION)

- Les causes d'incendie.
- Le triangle du feu.
- Les modes de propagations.

LE PERMIS DE FEU

- Les travaux soumis aux permis.
- Les dispositions à prendre avant, pendant et après.
- La rédaction du document.
- L'archivage du document.

CADRE REGLEMENTAIRE**Code du travail:**

R 237-8 (arrêté du 19 mars 1993) R 237-2 L 230-2.

Ordonnance préfectorale du 16 février 1970:

Pour les départements de Seine-Saint Denis, hauts- de-seine et Val-de-marne.



Eric VAN SANTFORT- Référent pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 65 37 53 95

eric.vansantfort@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com